



**ENVIRONNEMENT**

## LES MASQUES, C'EST SUR LES VISAGES OU DANS LA POUBELLE

Mis en ligne le 16 février 2021

Corollaire de la situation sanitaire et de l'obligation de porter le masque (retrouvez l'arrêté préfectoral ci-dessous), un nouveau type de pollution s'est généralisé dans l'espace public. Trop souvent, les masques chirurgicaux à usage unique sont abandonnés négligemment sur les trottoirs, les routes ou encore aux abords des écoles. Source de pollution environnementale, ainsi que de risque sanitaire, ces masques constituent un nouveau fléau. La très lente dégradation de ces déchets (450 ans) passe par de multiples phases de fragmentation pouvant entraîner la libération dans l'environnement de microparticules facilitée par la pluie et le vent. Il convient donc de jeter ces déchets dans les poubelles appropriées, à savoir celles des déchets ménagers. Pour rappel, les masques ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune des déchets recyclables dédiée aux emballages, papiers, cartons et plastiques, de façon à protéger les agents des centres de tri.



Cliquez sur l'image pour consulter l'arrêté préfectoral :



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 21 du 12 février 2021



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)

## **Horaires :**

### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.